

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°106/2.1/22-12/24

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 15-12-2020
Date de l'affichage : 16-12-2020

OBJET :

BILAN DU FONCIER 2019

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX DECEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude BASCHIOU à Alain BAILLIEU, Véronique BONVICINI à Gilles TRAUJLET, Stéphane PIGNAN à Josiane ROSIER.

Absent :

Michel AUSSANAIRE.

Secrétaire de séance : Janine LHUILLIER

Rapporteur : Patricia Van Der Linde

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 2015 précise que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. »

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de :

- L'acquisition des parcelles AX 3, 4 et 7 pour une superficie totale de 38 500 m² au prix de 209 000 € à M. et Mme LONES

Le conseil municipal est invité à **prendre acte** de cette information.

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

